

Foire aux questions

Indice de Corruption des Pays Exportateurs 2008 de Transparency International

1. **Qu'est-ce que l'*Indice de Corruption des Pays Exportateurs (ICPE) 2008* ?**
2. **Quels sont les pays couverts par l'*ICPE 2008* ?**
3. **Comment l'*ICPE 2008* est-il calculé ?**
4. **De qui l'*ICPE 2008* reflète-t-il les opinions ?**
5. **Pourquoi l'*ICPE* classe-t-il les pays et non les entreprises ?**
6. **Que peut faire un pays pour améliorer son classement ?**
7. **Peut-on comparer l'*ICPE 2008* aux éditions antérieures de l'indice ?**
8. **Quel est le lien entre l'*ICPE 2008* et l'*Enquête sur la corruption des pays exportateurs* ?**
9. **Par qui l'*Enquête sur la corruption des pays exportateurs* a-t-elle été réalisée et comment a-t-elle été mise en œuvre ?**
10. **Que représentent les classements des secteurs publiés avec l'*ICPE 2008* ?**
11. **Quelles différences existe-t-il entre l'*ICPE* et l'*Indice de Perceptions de la Corruption (IPC)* de TI ?**
12. **Quelles différences existe-t-il entre l'*ICPE* et le *Baromètre Mondial de la Corruption de TI* ?**
13. **Qui travaille sur l'*ICPE* à Transparency International ?**
14. **Comment l'*Enquête sur la corruption des pays exportateurs* est-elle financée ?**

1. Qu'est-ce que l'*Indice de Corruption des Pays Exportateurs (ICPE) 2008* ?

L'*ICPE* classe 22 des pays les plus riches et les plus influents du monde sur le plan économique en fonction de la propension de leurs entreprises à verser des pots-de-vin à l'étranger. Le classement est basé sur deux questions posées à 2 742 cadres d'entreprise dans 26 pays différents. Pour évaluer la corruption en amont au niveau international, les cadres interrogés ont été invités à estimer la propension des entreprises étrangères, basées dans les pays avec lesquels ils traitent, à verser des pots-de-vin dans leur pays. En résumé, les cadres font part de leur opinion concernant les sources de corruption étrangère et leur avis sert de base à l'*ICPE 2008*.

2. Quels sont les pays couverts par l'*ICPE 2008* ?

Les 22 pays et territoires classés par l'*ICPE* sont l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Canada, la Chine, la Corée du Sud, l'Espagne, les États-Unis, la France, Hong Kong, l'Italie, l'Inde, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Russie, Singapour, la Suisse et Taïwan.

Les pays et territoires inclus dans l'indice sont les nations exportatrices les plus importantes sur le plan régional ou international, dont le total cumulé des exportations mondiales de biens et de services et des sorties d'investissements directs étrangers représentaient 75 % du total mondial en 2006¹. En tant que puissances commerciales majeures à l'échelle régionale, l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil et l'Inde ont également été ajoutés à la liste. 63 % des 22 pays de l'étude sont membres de l'OCDE.

3. Comment l'IPCE 2008 est-il calculé ?

Les données de l'IPCE 2008 sont dérivées de l'*Enquête sur la corruption des pays exportateurs* (voir Question 8). Les cadres dirigeants interrogés dans le cadre de l'enquête ont d'abord été invités à répondre à la question filtre suivante :

« *Dans le cadre de vos activités principales dans ce pays, entretenez-vous des relations commerciales (par exemple en tant que fournisseur, client, partenaire ou concurrent) avec des sociétés dont le siège social est basé dans l'un des pays de la liste précédente ?* » Une liste de 22 pays était proposée aux personnes interrogées.

Il leur était ensuite demandé de noter chaque pays sélectionné sur une échelle de 1 à 5 (où 1 = jamais et 5 = presque toujours) en répondant à la question suivante :

« *A quelle fréquence les entreprises dont le siège social se trouve en/à/au(x) (nom du pays) versent-elles des pots-de-vin dans votre pays ?* »

Les réponses à ces questions permettent d'évaluer l'opinion qu'ont les cadres dirigeants de la propension des économies mondiales les plus puissantes à exporter le versement de pots-de-vin à l'étranger.

Pour faciliter la création de l'indice, l'échelle de 1 à 5 a ensuite été convertie sur une échelle de 10. L'objectif de l'ICPE étant de refléter les opinions concernant la corruption étrangère, l'évaluation par les personnes interrogées de leur propre pays (12 pays au total²) n'a pas été prise en compte. Les pays ont ensuite été classés sur la base du score moyen obtenu pour chaque pays.

L'écart type est fourni pour donner une indication du degré de consensus parmi les personnes interrogées vis-à-vis de chaque pays : plus l'écart type est faible, plus le consensus est large. L'intervalle de confiance (IC) indiquant le degré de certitude à 95 % est également fourni pour chaque pays : les valeurs inférieure et supérieure de l'IC représentent les limites de confiance à l'intérieur desquelles la valeur exacte de l'indice se situe avec une certitude de 95 %.

Une analyse plus détaillée de l'ICPE et de l'Enquête est présentée dans *Transparency International - Indice de Corruption des Pays Exportateurs (ICPE) 2008 : Rapport d'analyse*, disponible à l'adresse suivante :

http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/bpi.

¹ Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), « Manuel de Statistiques 2008 », <http://www.unctad.org/Templates/Page.asp?intItemID=1890&lang=1>

² Afrique du Sud, Allemagne, Brésil, Corée (République de), États-Unis, France, Inde, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie et Singapour

4. De qui l'ICPE 2008 reflète-t-il les opinions ?

L'ICPE 2008 est dérivé d'un sondage réalisé auprès de cadres dirigeants dans les 26 pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Brésil, Chili, Corée du Sud, Égypte, États-Unis, France, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigeria, Pakistan, Philippines, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Russie, Sénégal et Singapour.

Ces pays ont été sélectionnés sur la base de leurs échanges commerciaux et de leurs flux d'investissements directs étrangers (IDE), à partir de données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Le total cumulé des importations internationales de biens et de services et des afflux d'investissements directs étrangers de ces 26 pays représentaient 54 % du total mondial en 2006³.

Un minimum de 100 cadres dirigeants a été interrogé dans chaque pays, pour un total de 2 742 participants. Les entreprises qu'ils représentent ont été sélectionnées via un processus de stratification tenant compte de leur taille, de leur secteur et de leur lieu d'implantation. En outre, étant donné la nature du phénomène analysé, c'est-à-dire le flux de pots-de-vin versés par des sociétés étrangères, TI avait également demandé un sur-échantillonnage de grandes entreprises étrangères.

5. Pourquoi l'ICPE classe-t-il les pays et non les entreprises ?

L'offre de pots-de-vin dans les transactions commerciales internationales suppose une responsabilité partagée entre les entreprises qui opèrent à l'étranger et les pouvoirs publics de leur pays d'origine. Cet indice reflète la capacité ou l'incapacité des pouvoirs publics d'un pays à contrôler les actes de corruption commis à l'étranger par des entreprises dont le siège se trouve à l'intérieur de ses frontières. Il révèle également dans quelle mesure les entreprises parviennent à garantir que leur personnel respecte les pratiques commerciales les plus rigoureuses.

L'ICPE ne cherche pas à identifier des cas de corruption, ni à évaluer les comportements à l'échelle des entreprises. Avec plus de 60 000 entreprises multinationales qui opèrent à l'échelle mondiale, elles-mêmes composées de plus de 600 000 filiales étrangères, un classement reposant sur les pratiques individuelles des sociétés nécessiterait une enquête d'une tout autre nature et envergure. En demandant à des cadres dirigeants d'évaluer le comportement des entreprises étrangères basées dans les pays avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales plutôt que de citer des entreprises spécifiques, l'étude permet non seulement d'obtenir un taux de réponse élevé, mais aussi de servir de base à l'établissement de tendances clairement identifiables, reposant sur les perceptions informées des personnes interrogées plutôt que sur des cas particuliers.

³ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Manuel de Statistiques 2008, <http://www.unctad.org/Templates/Page.asp?intItemID=1890&lang=1>

6. Que peut faire un pays pour améliorer son classement ?

Le score de chaque pays reflète à la fois la responsabilité des pouvoirs publics et celle des entreprises, essentiellement des multinationales, de ce pays. Les pouvoirs publics autant que les entreprises doivent s'engager. Au niveau des pays, l'engagement peut s'exprimer par l'adhésion aux conventions internationales existantes sur la lutte contre la corruption et, au niveau des entreprises, par l'adoption de codes de conduite adéquats. Les actions concrètes doivent comprendre à la fois des mesures préventives et des moyens de coercition.

Aussi importantes soient-elles, la signature de conventions internationales comme la [Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption](#) d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales ou la [Convention des Nations Unies contre la corruption](#), et l'adoption de lois interdisant le versement de pots-de-vin ne suffisent pas. Les grands pays exportateurs doivent garantir l'application effective de ces lois. Cela implique de fournir les ressources nécessaires pour garantir l'indépendance des enquêtes et des poursuites judiciaires. Cela implique également de mener des campagnes d'information et d'orientation pour s'assurer que le secteur privé est conscient que la pratique des pots-de-vin est illégale, tant sur le plan national qu'à l'étranger.

Le monde des entreprises doit prendre son engagement contre la corruption plus au sérieux, et garantir en particulier le respect des règles par ses intermédiaires à l'étranger. Toutes les multinationales devraient prendre un certain nombre de mesures essentielles comme l'adoption, l'application et le suivi de codes contre la corruption dans l'ensemble de leurs filiales et succursales mondiales et l'organisation de formations appropriées. La lutte anti-corruption doit être intégrée aux systèmes de gestion traditionnels et ses résultats doivent être communiqués publiquement. Le secteur privé international se doit d'établir et d'appliquer les normes les plus strictes au niveau mondial afin d'éviter que le versement de pots-de-vin ne devienne une pratique courante dans le monde des affaires.

7. Peut-on comparer l'ICPE 2008 aux éditions antérieures de l'indice ?

Il existe d'importantes différences entre l'ICPE 2008 et les éditions antérieures de l'indice. Les questions posées, l'échantillon sélectionné et la méthode de calcul ont été modifiés, ce qui rend la comparaison directe entre les indices assez difficile.

L'ICPE 2006 classait 30 des plus grands pays exportateurs⁴ selon la propension des entreprises dont le siège se trouve à l'intérieur de leurs frontières à verser des pots-de-vin à l'étranger. Il reposait sur les réponses d'environ 8 000⁵ directeurs commerciaux à deux questions préparées par TI mais posées dans le cadre de l'*Enquête d'opinion des chefs d'entreprises 2006 du Forum Économique Mondial*. Les questions posées en 2006 différaient légèrement de celles posées en 2008. En 2006, il était demandé aux participants d'identifier le pays d'origine des entreprises étrangères *les plus actives* dans leur pays. En 2008, cette question a été revue pour se concentrer sur les pays avec lesquels les personnes interrogées entretenaient des relations commerciales. En 2006, la question posée était la suivante : « *D'après votre expérience, dans quelle*

⁴ Pour consulter la liste des pays classés par l'ICPE 2006, rendez-vous sur http://transparency.org/policy_research/surveys_indices/bpi/bpi_2006.

⁵ Pour consulter la liste des pays interrogés pour l'ICPE 2006, rendez-vous sur http://transparency.org/policy_research/surveys_indices/bpi/bpi_2006.

mesure les entreprises des pays que vous avez sélectionnés versent-elles des paiements occultes ou des pots-de-vin ? ». En 2008, la question se concentrait uniquement sur le versement de pots-de-vin.

Les ICPE 1999 et 2002 suivaient une méthodologie différente : ils classaient respectivement 19 et 21 grands pays exportateurs en fonction de la susceptibilité des entreprises internationales basées dans ces pays à verser des pots-de-vin à des hauts fonctionnaires, dans les principales économies de marché émergentes uniquement. Les ICPE 1999 et 2002 étaient réalisés par l'association Gallup International, sur la base de 779 et 835 entretiens menés auprès de directeurs commerciaux, d'avocats, de comptables et de chambres de commerce.

Pour de plus amples informations et pour consulter les résultats des ICPE 1999, 2002 et 2006, rendez-vous sur www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/bpi.

8. Quel est le lien entre l'ICPE 2008 et l'Enquête sur la corruption des pays exportateurs ?

L'*Indice de Corruption des Pays Exportateurs 2008* est basé sur les réponses à un sondage réalisé auprès de cadres dirigeants, l'*Enquête sur la corruption des pays exportateurs 2008*, préparé et mandaté par Transparency International. L'*Enquête sur la corruption des pays exportateurs* couvre un large éventail de questions relatives à la nature, l'étendue et l'impact de la corruption et du versement de pots-de-vin. Les conclusions du sondage sont publiées dans le rapport accompagnant la publication de l'ICPE 2008 : *Transparency International - Indice de Corruption des Pays Exportateurs (ICPE) 2008 : Rapport d'analyse* : http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/bpi.

9. Par qui l'Enquête sur la corruption des pays exportateurs a-t-elle été réalisée et comment a-t-elle été mise en œuvre ?

L'*Enquête sur la corruption des pays exportateurs* a été effectuée par Gallup International⁶, pour le compte de Transparency International, entre le 5 août et le 29 octobre 2008. Gallup International était responsable de la réalisation du sondage et du contrôle qualité des données. L'agence a fait appel à son réseau d'instituts partenaires pour réaliser l'enquête au niveau local.

La méthodologie la mieux adaptée à chaque pays a été choisie : 15 pays ont répondu à l'enquête par le biais d'entretiens en face-à-face, 9 par téléphone, 1 en ligne et 1 de façon mixte (par téléphone ou en face-à-face selon la préférence de la personne interrogée). Pour de plus amples informations concernant la méthodologie suivie, consultez le rapport *Transparency International - Indice de Corruption des Pays Exportateurs (ICPE) 2008 : Rapport d'analyse* sur http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/bpi.

⁶ Cette société d'études a été sélectionnée par TI par le biais d'une procédure d'appel d'offres public.

10. Que représentent les classements des secteurs publiés avec l'ICPE 2008 ?

Afin de refléter au mieux la manière dont la corruption touche le secteur privé, TI a utilisé les données de l'*Enquête sur la corruption des pays exportateurs* pour établir deux nouveaux classements des secteurs industriels. Le premier reflète la propension des entreprises de secteurs particuliers à verser des pots-de-vin aux agents publics. Le second classe les secteurs en fonction de la propension des entreprises de secteurs particuliers à faire des dons aux hommes et partis politiques pour influencer les politiques, les lois ou les réglementations gouvernementales, un phénomène souvent appelé « captation de l'État ».

Un total de 19 secteurs a été évalué dans l'*Enquête sur la corruption des pays exportateurs*. Pour les classements sectoriels relatifs à la corruption dans le secteur public et la captation de l'État, il était demandé aux participants de donner leur opinion sur un maximum de cinq secteurs avec lesquels ils avaient entretenu des relations commerciales. Comme pour l'ICPE, ces classements sectoriels se basent donc sur les perceptions informées de divers cadres dirigeants.

Pour faciliter la création des classements sectoriels, l'échelle à 5 niveaux a été convertie sur une échelle de 10. Pour attribuer un score, une simple moyenne des réponses converties a été réalisée.

11. Quelles différences existe-t-il entre l'ICPE et l'[Indice de Perceptions de la Corruption \(IPC\)](#) de TI ?

L'[Indice de Perceptions de la Corruption \(IPC\)](#) classe les pays en fonction du niveau de corruption perçu parmi les agents publics et les hommes politiques de ces pays, tandis que l'ICPE classe les pays selon la propension des entreprises basées dans ces pays à verser des pots-de-vin à l'étranger. Autre différence : l'ICPE reflète uniquement le point de vue du secteur privé (entreprises locales et étrangères) concernant la corruption étrangère, sur la base de leur expérience dans un pays d'opération particulier, tandis que l'IPC reflète le point de vue d'hommes et de femmes d'affaires et d'analystes du monde entier, y compris d'experts vivant dans les pays évalués. L'IPC est un indice composite tiré de données sur la corruption fournies par de multiples enquêtes réalisées auprès d'experts et de dirigeants d'entreprises par plusieurs institutions indépendantes et dignes de confiance. Pour de plus amples informations concernant l'IPC, rendez-vous sur www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi.

Il existe toutefois certaines complémentarités entre les deux indices puisque que les scores de l'ICPE sont fortement liés à ceux de l'IPC (le coefficient de corrélation étant de 0,90).

12. Quelles différences existe-t-il entre l'ICPE et le [Baromètre Mondial de la Corruption](#) de TI ?

L'ICPE évalue l'offre de pots-de-vin à l'échelle internationale, du point de vue des représentants du secteur privé, tandis que le *Baromètre Mondial de la Corruption* mesure l'attitude et l'expérience de la population locale vis-à-vis de la corruption dans leur propre pays. Pour de plus amples informations concernant le *Baromètre Mondial de la Corruption*, consultez la page http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/gcb.

13. Qui travaille sur l'ICPE à Transparency International ?

L'*Indice de Corruption des Pays Exportateurs* est produit par le service Politique et recherche du secrétariat de Transparency International à Berlin. La préparation de la méthodologie de l'ICPE et l'analyse des données ont été réalisées après consultation du Comité consultatif sur les indices de TI, composé d'éminents experts internationaux dans le domaine de la corruption, de l'économétrie et des statistiques. L'ICPE a été revu en 2007 par un groupe de travail spécial, constitué de parties prenantes de TI et de membres indépendants. Le [Conseil d'administration](#) de Transparency International a ensuite approuvé la conception et la réalisation de l'*Enquête sur la corruption des pays exportateurs* et de l'ICPE 2008.

14. Comment l'Enquête sur la corruption des pays exportateurs est-elle financée ?

Transparency International est financé par divers organismes gouvernementaux, fondations internationales et entreprises. Ernst & Young, le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement et l'Agence norvégienne de développement et de coopération (NORAD) ont apporté leur soutien financier à l'*Enquête sur la corruption des pays exportateurs* et à l'ICPE 2008. En outre, depuis 2006, les instruments de mesure de la corruption de Transparency International bénéficient du soutien d'Ernst & Young. L'acceptation d'un don par TI n'implique pas son approbation des politiques de l'entreprise donatrice, ni l'engagement de ses donateurs dans la gestion de ses projets. Pour en savoir davantage sur les sources de financement de Transparency International, consultez la page http://www.transparency.org/support_us.